

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 22 juillet 2025
Membres en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 17 juillet 2025	Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD Représentés : Monsieur Daniel ARMENGAUD représenté par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Franck BRETEAU représenté par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS Excusés : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS Secrétaire de séance : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 JUL. 2025 et publication le 24 JUL. 2025	

Délibération n° DE_32_2025

Objet :

Assainissement collectif rapport d'activité 2024

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement collectif, en fonctionnement depuis mars 2017, un rapport annuel d'activité pour l'année 2024 doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif devra être mis à disposition du public et notamment des usagers du service.

Il précise que des documents d'informations techniques sont annexés à ce rapport.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024 ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024 tel qu'annexé à cette délibération.
- Demande à M. le Maire de mettre ce rapport à disposition du public

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de réception de l'AR: 24/07/2025

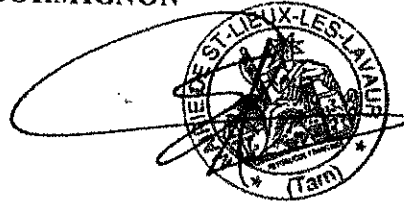
081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire

Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance

Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

AGEDI